République Française Département : TARN Arrondissement : Castres LE BEZ - CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le lundi 24 juillet 2023 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de FABRE Jean-Marie.

Secrétaire de la séance : BONO François

Présents: FABRE Jean-Marie, BONO François, GUIRAUD Jean-Claude, PETIT Michel, GAVALDA Didier, RICARD Alain, PAILHE FERNANDEZ Brigitte, BERNOT Christine, GALINDO Francis, BOUSQUET Marie-Christiane, TALMANT Jean-Michel, COMBES Gilles, MUFFATO Paul, VIALATTE Geneviève, MEUNIER Roger, DESSENS Jean-Marie, PISTRE Patrick, ESCANDE David, SERIEYS Serge, CALVET Bernard, PELFORT Myriam, GAU Françoise, PERRICHON Elsa, SAISSAC Christian, SOLIVERES Denis, NOGUES Françoise, RAIMBAULT Thierry

Représentés: PONS Françoise représentée par PISTRE Patrick, ALIBERT Nicolas représenté par PETIT Michel, BIAU Lucien représenté par GUIRAUD Jean-Claude, CALVET Christine représentée par PAILHE FERNANDEZ Brigitte, SEGUIER Valérie représentée par BONO François

Délibération de la décision modificative n°1 - Budget annexe ENFANCE 2023 (N° DE 2023 060)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les crédits supplémentaires.

<u>Travaux de voirie 2023 - FDT Voirie d'intérêt local - Canton de "Castres 2" et "Hautes terres d'oc"</u> (N° DE 2023 061)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager des travaux routiers sur les voies communales du canton de « Hautes terres d'oc » et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn, au titre du FAVIL 2023 pour un montant prévisionnel de 186 000 €.

DECIDE d'engager des travaux routiers sur les voies communales du canton de « Castres 2 » et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn, au titre du FAVIL 2023 pour un montant prévisionnel de 22 000 €.

AUTORISE Monsieur le président à engager les travaux sur les voies communales inscrites au programme voirie 2023.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1er JANVIER 2024 (N° DE 2023 062)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.

AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Temps de travail (1607 heures) (N° DE 2023 063)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, au nombre 31 voix pour et 1 abstention, VALIDE les points relatifs à la durée annuelle de travail au sein de la collectivité

Adhésion de principe à la mission de médiation proposée par le CDG 81 (N° DE_2023_064) Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer à la mission de médiation proposée par le Centre de gestion du Tarn. AUTORISE le Président à signer la convention relative à la mise en œuvre de la mission proposée par le CDG du Tarn.

<u>Création d'un emploi permanent d'agent technique – grade d'Adjoint technique territorial contractuel à temps non complet soit pour une durée hebdomadaire de 15 heures .</u> (N° DE_2023_065) **Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux à l'unanimité, DECIDE** la création d'un emploi d'Agent technique – grade des Adjoints territoriaux à temps non complet.

<u>Création d'un emploi permanent d'agent technique – grade d'Adjoint technique territorial contractuel à temps complet</u> (N° DE_2023_066)

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux à l'unanimité, DECIDE la création d'un emploi d'Agent technique – grade des Adjoints territoriaux à temps complet.

Création d'un emploi permanent d'agent technique – grade d'Adjoint technique territorial contractuel à temps non complet soit pour une durée hebdomadaire de 28 heures (N° DE_2023_067)

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux à l'unanimité, DECIDE la création d'un emploi d'Agent technique – grade des Adjoints territoriaux à temps non complet.

<u>Création d'un emploi permanent d'agent technique – grade d'Adjoint technique territorial contractuel à temps non complet soit pour une durée hebdomadaire de 28 heures (N° DE_2023_068)</u> **Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux à l'unanimité, DECIDE** la création d'un emploi d'Agent technique – grade des Adjoints territoriaux à temps non complet.

Accord pour le lancement de procédures de modification de droit commun n°1 et de modification simplifiée n°1 du PLUi Sidobre Val d'Agout - Définition des modalités de concertation avec le public pour ces procédures en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme (N° DE_2023_069) Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à prescrire, par le biais d'arrêtés, la modification de droit commun n°1 et la modification simplifiée n°1 du PLUi Sidobre Val d'Agout dans le cadre des objectifs cités ciavant :

DEFINIT pour ces procédures les modalités de concertation avec le public suivantes :

- . Affichage des arrêtés lançant les procédures durant un mois au siège de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux et dans les Mairies des communes concernées
- . Mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département

- . Mise à disposition d'un registre en Mairie permettant de recueillir les remarques observations du public
- . Information sur le site internet de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux

Accord pour le lancement de procédures de modification de droit commun n°4 et de modification simplifiée n°4 du PLUi des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune - Définition des modalités de concertation avec le public pour ces procédures en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme (N° DE 2023 070)

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à prescrire, par le biais d'arrêtés, la modification de droit commun n°4 et la modification simplifiée n°4 du PLUi des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune dans le cadre des objectifs cités ci-avant ;

DEFINIT pour ces procédures les modalités de concertation avec le public suivantes :

- . Affichage des arrêtés lançant les procédures durant un mois au siège de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux et dans les Mairies des communes concernées
- . Mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département
- . Mise à disposition d'un registre en Mairie permettant de recueillir les remarques observations du public
- . Information sur le site internet de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial (N° DE 2023 071)

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux à l'unanimité, DECIDE la création d'un emploi d'Agent technique – grade des Adjoints territoriaux.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial (N° DE 2023 072)

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux à l'unanimité, DECIDE la création d'un emploi d'Agent technique – grade des Adjoints territoriaux.

Appel à projet Accueil de population – PETR Hautes Terres d'Oc (N° DE 2023 073BIS)

Le Conseil, après en avoir délibéré, au nombre de 31 voix pour et une abstention,

APPROUVE les actions engagées par le PETR Hautes Terres d'Oc en matière d'accueil et d'accompagnement.

SOUTIENT la candidature du PETR Hautes Terres d'Oc à l'appel à projet « Accueil de population » au titre des crédits Massif Central (fonds FEDER) ainsi que son plan d'actions à venir si la candidature est retenue.

Contrat Bourg Centre – Commune de Roquecourbe (N° DE 2023 074)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INDIQUE que le contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée participe au projet de territoire de la communauté Sidobre Vals et Plateaux

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer le contrat ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Achat parcelle de terrain à la commune de Burlats – Programme de création d'une maison des assistantes maternelles (MAM) (N° DE 2023 075)

Le Conseil, après en avoir délibéré, au nombre de 30 voix pour et 2 voix contre,

DECIDE d'acheter à l'euro symbolique la partie de terrain nécessaire à la réalisation du projet de MAM, sur la parcelle n°350 section AC actuellement propriété de la commune de Burlats.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier et cette acquisition.

DECIDE d'établir cet achat par acte en la forme administrative.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour établir l'acte en la forme administrative.

NOMME Monsieur François BONO, 1^{er} Vice-Président, pour signer cet acte au nom de la communauté de communes.

Convention d'engagement Programme de création d'une maison des assistantes maternelles (N° DE 2023 076)

Le Conseil, après en avoir délibéré, au nombre de 30 voix pour et 2 voix contre,

DECIDE de passer une convention d'engagement pour la création d'une maison des assistantes maternelles avec l'association MAM ô trésors, conformément au modèle ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et mettre en œuvre cette opération.

Attribution du lot – Création de toilettes automatisées préfabriquées (N° DE 2023 077)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le choix présenté ci-dessus de l'entreprise retenue dans le cadre de l'appel d'offres clôturé le 26 décembre 2022 relatifs à la création de toilettes automatisées préfabriquées sur le site Aire de pique-nique de Beyriès sur la commune de Lacrouzette.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toute pièce afférente à ce marché.

<u>Intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise de la communauté de communes –</u> Entreprise SCI Garrot (N° DE 2023 078)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de soutenir financièrement le projet de l'entreprise Sarl Société Immobilière de Garrot, conformément aux conditions décrites ci-avant, dans le strict respect du règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise en vigueur à la communauté de communes.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

<u>Création d'un poste d'attaché territorial « instructeur(-trice) autorisation du droit des sols (ADS) » – grade des attachés territoriaux à temps complet.</u> (N° DE 2023 079)

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux à l'unanimité, DECIDE la création d'un emploi d'attaché territorial « instructeur(-trice) ADS » – grade des attachés territoriaux à temps complet.

<u>Création d'un poste d'Agent technique</u> – grade des Adjoints techniques à temps complet. (N° DE 2023 080)

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux à l'unanimité, DECIDE la création d'un emploi d'Agent technique – grade des Adjoints territoriaux.

<u>Création d'un poste d'Agent technique – grade des Adjoints techniques à temps complet.</u> (N° DE 2023_081)

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux à l'unanimité, DECIDE la création d'un emploi d'Agent technique – grade des Adjoints territoriaux.

Vote de crédit supplémentaire opération Crèche de Lacrouzette DM 2 (N° DE_2023_082)

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux à l'unanimité,

VOTE les crédits supplémentaires.